

Ce document contient des informations importantes sur votre supplément au loyer. Il est important de le lire et de le comprendre. Pour toute question, veuillez vous adresser à votre fournisseur de logement.

Ces règles déterminent si vous avez droit à un supplément au loyer. Si vous ne respectez pas ces règles, vous risquez de perdre votre supplément au loyer et de payer le loyer du marché pour votre logement.

DÉCLARATION D'IMPÔT SUR LE REVENU

Vous devez remplir une déclaration d'impôt sur le revenu chaque année pour conserver votre subvention. Si vous ne remplissez pas votre déclaration d'impôt sur le revenu, vous perdrez votre subvention et paierez le loyer du marché pour votre logement.

Vous et toute personne vivant avec vous et âgée de plus de 18 ans qui n'est pas étudiante à temps plein devez remettre une copie de votre preuve de revenu ou de votre avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à votre fournisseur de logement dans le cadre de votre révision annuelle. Ce document sera utilisé pour calculer votre loyer.

Il est préférable de présenter une preuve de revenus. Vous pouvez obtenir une copie en ligne si vous avez un compte ARC, ou en appelant le 1-800-267-6999.

REVENUS DE L'ASSISTANCE SOCIALE

Si vous recevez des prestations du programme Ontario au travail (OT) ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), vous devez fournir un de vos détails de paiements les plus récents provenant de MyBenefits ou de votre relevé d'aide, ainsi que votre preuve de revenu ou votre avis de cotisation.

Lorsque vous fournissez les détails des paiements à partir de MyBenefits, veuillez à inclure tous les montants des paiements, y compris les besoins de base et le logement, et à énumérer tous les membres du ménage qui font partie de l'unité de prestation.

REVENU DES ÉTUDIANTS

Les revenus d'un étudiant à temps plein sont exclus du calcul du loyer. Un étudiant à temps plein est une personne qui fréquente un établissement d'enseignement reconnu et qui suit au moins 60 % d'une charge de cours complète, ou 40 % d'une charge de cours complète si l'élève a un handicap. Les étudiants à temps plein âgés de plus de 18 ans doivent fournir une preuve de leur inscription à temps plein. Voir l'annexe A pour des exemples de documents.

L'ÉVOLUTION DES REVENUS DEPUIS LA DERNIÈRE ANNÉE FISCALE

Si vos revenus ont changé de manière considérable depuis la dernière année fiscale, une section est prévue pour signaler ce changement. Il peut s'agir, par exemple, d'un changement d'emploi, du début de la perception d'une aide sociale ou d'une pension de retraite. En plus de votre preuve de revenus ou de votre avis de cotisation de l'ARC, vous devez joindre des documents de vérification attestant de l'évolution de vos revenus. Voir l'annexe A pour des exemples de documents.

REPORTING ASSETS

La région de York a fixé des limites d'actifs pour être éligible à un supplément au loyer, comme suit :

- **75 000 \$ si vous avez commencé à recevoir une subvention à partir du 1er octobre 2018**
- **150 000 \$ si vous avez commencé à recevoir une subvention avant le 1er octobre 2018**

Si tous les membres de votre ménage font partie d'une unité de prestations d'OT ou du POSPH, la limite d'actifs ne s'applique pas à vous, car OT et le POSPH ont leurs propres limites d'actifs et leurs propres exigences en matière de déclaration. Vous n'êtes pas tenu de déclarer vos avoirs ou de fournir des documents de vérification.

Tous les autres ménages sont tenus de déclarer et de fournir des documents de vérification de tous les actifs au moment de l'emménagement.

Lors de la révision annuelle, vous devez déclarer tous les actifs et fournir des documents de vérification pour tout nouvel actif ou tout actif dont la valeur a changé. Bien que certains actifs ne soient pas pris en compte dans le plafond des actifs, comme les REER, les REEE et les REEI, vous êtes tenu de déclarer tous les actifs.

FORMULAIRE DE RÉVISION DE SUPPLÉMENT AU LOYER

POSSÉDER UN BIEN IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

Vous ne pouvez pas être propriétaire d'un bien immobilier résidentiel (seul ou en partie) au Canada ou dans un autre pays tout en bénéficiant d'un supplément au loyer. Les exemples de biens résidentiels comprennent une maison, un condominium ou une maison que vous louez, ou un chalet hiverné.

Si vous êtes propriétaire d'un bien immobilier résidentiel, vous devez le vendre dans les 180 jours suivant la date à laquelle vous avez commencé à recevoir un supplément au loyer ou la date à laquelle vous avez acquis un intérêt légal dans le bien, la date la plus tardive étant retenue. Vous pouvez demander une prolongation à votre fournisseur de logement si des circonstances atténuantes vous empêchent de vendre votre bien.

SIGNALER LES CHANGEMENTS ENTRE LES RÉVISIONS ANNUELLES

En dehors des révisions annuelles, les révisions de loyer n'ont lieu que lorsque certains changements interviennent.

Vous devez signaler les changements suivants à votre fournisseur de logement entre les révisions annuelles, dans les 30 jours suivant le changement :

- Vous ou une personne de votre foyer commencez à recevoir des prestations d'OT ou du POSPH
- Vous ou un membre de votre foyer avez fait l'objet d'une nouvelle cotisation fiscale de la part de l'Agence du revenu du Canada
- Une personne quitte définitivement votre foyer
- Le statut au Canada d'un membre de votre ménage change

Si vous souhaitez ajouter quelqu'un à votre ménage, vous devez d'abord en parler à votre fournisseur de logement afin qu'il puisse approuver et vérifier l'admissibilité du nouveau membre du ménage.

Vous n'êtes pas tenu de déclarer les augmentations de vos revenus entre deux révisions annuelles. Votre fournisseur de logement abordera toute augmentation de revenu lors de votre prochaine révision annuelle.

Vous ne pouvez demander qu'une seule diminution de votre loyer entre deux révisions annuelles si votre revenu annuel total a diminué de manière permanente de 20 % ou plus. Vous devez fournir une preuve de la diminution de vos revenus. Toutes les autres diminutions de revenus seront abordées lors de votre prochaine révision annuelle.

L'ÉLOIGNEMENT DU LOGEMENT

Si vous et toutes les personnes de votre logement quittez votre logement pendant 90 jours d'affilée, vous risquez de perdre votre supplément au loyer. Si vous pensez devoir vous absenter pendant plus de 90 jours, parlez à votre fournisseur de logement des options qui s'offrent à vous avant votre départ.

RECHERCHE DE REVENUS

En fonction de votre situation, votre fournisseur de logement peut vous demander de rechercher des revenus auprès des sources suivantes :

- Aide financière du programme Ontario au travail
- Pension alimentaire pour époux ou pour enfants
- Prestations de chômage de l'assurance-emploi
- Pensions ou suppléments gouvernementaux (Sécurité de vieillesse ou Régime de pensions du Canada) et prestations pour les personnes âgées du régime de revenu annuel garanti de l'Ontario (GAINS)
- Soutien ou entretien promis dans le cadre de votre accord de parrainage d'immigration

HAVING MORE BEDROOMS THEN YOU NEED (OVERHOUSED)

La région de York a des règles qui précisent le nombre de chambres à coucher auxquelles vous avez droit en fonction du nombre de personnes qui vivent dans votre logement. Si vous avez plus de chambres que vous n'en avez besoin, vous êtes en situation de surpeuplement. Si vous êtes en situation de surpeuplement, vous devez être transféré dans un logement plus petit au sein de votre communauté de logement.

Votre fournisseur de logement vous enverra un avis de décision vous informant que vous êtes en situation de surpeuplement. Vous serez inscrit sur la liste de transfert interne pour le logement de taille appropriée. Votre fournisseur de logement vous proposera un logement de la bonne taille lorsque celui-ci est vacant. Au bout d'un an, si vous refusez de déménager dans un logement de la bonne taille, vous perdrez votre supplément au loyer et commencerez à payer le loyer du marché pour votre logement.

FORMULAIRE DE RÉVISION DE SUPPLÉMENT AU LOYER

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION

Sur la base des informations que vous fournissez, votre fournisseur de logement prend des décisions qui ont une incidence sur votre supplément au loyer :

- Si vous avez droit à un supplément au loyer
- Montant de votre supplément au loyer
- La taille et le type de logement à laquelle vous avez droit, y compris si vous avez droit à un logement accessible

Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision de votre fournisseur de logement, vous pouvez demander à la région de York de revoir la décision. Les demandes de révision doivent être introduites dans les 15 jours suivant la date de la lettre de décision du fournisseur de logement. Pour plus d'informations, adressez-vous à votre fournisseur de logement.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez consulter le site web de la région à l'adresse york.ca/housing ou contacter votre fournisseur de logement.

INSTRUCTIONS

Ce formulaire est utilisé pour déterminer votre admissibilité à un supplément au loyer. Vous devez remplir ce formulaire :

- ✓ Lorsqu'un logement subventionné vous est proposé
- ✓ Une fois par an, lors de la révision annuelle du supplément au loyer
- ✓ Lorsque vous déclarez un changement en cours d'année (voir la liste des changements à déclarer sur la page de garde)

Étape 1 : Remplir ce formulaire dans son intégralité. Ne sautez aucune section.

Étape 2 : Joindre les documents de vérification suivants. Voir l'annexe A pour plus d'informations sur les documents de vérification.

- ✓ Preuve de revenus ou avis de cotisation de l'ARC pour vous et toute personne vivant avec vous, âgée de 18 ans ou plus, qui n'est pas étudiante à temps plein
- ✓ Preuve du revenu actuel si votre revenu actuel est très différent du revenu figurant sur votre preuve de revenus ou sur votre avis de cotisation
- ✓ Copies des certificats de naissance, des documents de résidence permanente ou de demande d'asile, s'ils ne figurent pas déjà dans le dossier de votre fournisseur de logement
- ✓ Informations sur les paiements MyBenefits actuels ou déclaration d'aide d'OT ou du POSPH, y compris une ventilation des paiements reçus (y compris les montants pour les besoins de base et le logement) et la liste de tous les membres du ménage qui font partie de l'unité de prestation, si vous recevez des prestations de l'un ou l'autre programme
- ✓ Preuve d'inscription à l'école pour tous les étudiants à temps plein âgés de 18 ans et plus
- ✓ Documents indiquant tout nouveau bien acquis par un membre de votre ménage depuis la dernière révision de votre supplément au loyer ou tout bien dont la valeur a changé

Étape 3 : Veillez à ce que tous les membres de votre foyer âgés de 16 ans ou plus lisent et signent la section 4.

Étape 4 : Soumettez le formulaire rempli et les documents de vérification à votre fournisseur de logement avant la date limite indiquée dans votre lettre de révision annuelle.

FORMULAIRE DE RÉVISION DE SUPPLÉMENT AU LOYER

SECTION 1 - INFORMATIONS SUR LE MÉNAGE

Nom du fournisseur de logement :

Nom du membre principal du ménage
(prénom, nom)

Nombre de chambres dans votre logement Garçonnière Une Deux Trois Quatre

Numéro municipal Nom de la rue Numéro du logement

Ville Numéro du logement

Numéro de téléphone principal Courriel

QUI HABITE LE LOGEMENT ?

Indiquez toutes les personnes vivant dans le logement, y compris vous-même. Pour les étudiants à temps plein, indiquez le nom de l'école. Une vérification de l'inscription est requise pour les étudiants de 18 ans et plus.

Nom du membre du ménage (prénom, nom)	Lien avec vous	Genre	Date de naissance (mm/jj/aa)	École fréquentée, le cas échéant
	Autonome			

CHANGEMENTS DANS VOTRE MÉNAGE

Quelqu'un a-t-il emménagé ou déménagé de votre logement au cours de l'année écoulée ? Oui Non

Si oui, la personne a-t-elle emménagé déménagé

Nom de la personne (prénom, nom)

Date de l'emménagement/déménagement (mm/jj/aaaa)

AUTRES COORDONNÉES

Veuillez indiquer un autre contact à qui votre fournisseur de logement ou la région de York peut parler de votre subvention.

Qui est votre deuxième contact ?

Votre lien avec cette personne

Numéro de téléphone du contact Courriel

FORMULAIRE DE RÉVISION DE SUPPLÉMENT AU LOYER

SECTION 2 - INFORMATIONS SUR LES REVENUS (SUITE)

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-INVALIDITÉ

Un membre de votre foyer a-t-il un régime enregistré d'épargne-invalidité ? Oui Non

CHANGEMENTS DE REVENUS DEPUIS LA DERNIÈRE ANNÉE FISCALE

Vos revenus ont-ils changé de manière considérable par rapport à l'année fiscale précédente ? Oui Non

Si oui, veuillez joindre les documents attestant de vos revenus actuels (voir annexe A).

Pourquoi vos revenus ont-ils changé depuis l'année fiscale précédente ? Expliquez et indiquez votre revenu mensuel actuel avant impôts. Par exemple, « J'ai commencé à bénéficier du programme Ontario au travail, d'une pension ou d'un nouvel emploi et mon revenu mensuel avant impôts est de 1 500 \$ ».

FORMULAIRE DE RÉVISION DE SUPPLÉMENT AU LOYER

SECTION 3 - INFORMATIONS SUR LES ACTIFS

Vous n'êtes pas tenu de remplir cette section si **tous les membres** de votre ménage font partie d'une unité de prestations d'OT ou du POSPH.

Tous les autres ménages doivent remplir cette section, y compris les ménages dont certains membres appartiennent à une unité de prestations d'OT ou du POSPH. Complétez le tableau suivant pour toutes les personnes âgées de 16 ans et plus, y compris les biens détenus par une autre personne. Les actifs comprennent l'épargne, les investissements ou les biens que vous possédez au Canada ou à l'étranger.

Au moment de l'emménagement, vous devez déclarer tous vos biens et fournir des documents de vérification. Lors de la révision annuelle, déclarez tous les actifs et ne fournissez des documents de vérification que pour les actifs nouveaux ou modifiés depuis votre dernière révision annuelle. Voir l'annexe A pour plus d'informations.

Nom du membre du ménage (prénom, nom)	Type d'actif ou d'investissement	Nom de l'institution financière/de la banque	Valeur (\$)	Document de vérification joint
Marie Tremblay	REER	Banque TD	\$19,000	

Y a-t-il des biens que vous ou un membre de votre ménage possédiez et dont vous vous êtes débarrassé au cours des trois dernières années ? Oui Non

Si oui, quels sont les biens que vous ne possédez plus, quelle est leur valeur et pourquoi ne les possédez-vous plus ?

SECTION 4 - RENONCIATION, CONSENTEMENT ET DÉCLARATION

Veillez lire attentivement ce qui suit avant de signer :

- A. J'accepte que la région de York recueille, utilise et partage les renseignements personnels que j'ai fournis aux fins suivantes :
- déterminer si je suis admissible aux prestations de logement offertes directement par la région de York ou celles offertes au nom d'un organisme gouvernemental ou d'un ministère ; ou
 - évaluer la qualité des services de logement offerts directement par la région de York ou offerts au nom d'une agence gouvernementale ou d'un ministère afin de déterminer si les services peuvent être améliorés.
- B. Je comprends que mes renseignements personnels peuvent être partagés, conformément à la loi, afin de déterminer mon admissibilité aux prestations en vertu de la Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail, de la Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et de la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance, selon le cas, au sein du Département des services communautaires et de santé de la région de York et des agences/ministères gouvernementaux responsables de la supervision des programmes en vertu de ces lois.

FORMULAIRE DE RÉVISION DE SUPPLÉMENT AU LOYER

SECTION 4 - RENONCIATION, CONSENTEMENT ET DÉCLARATION SUITE

- C. J'accepte que mes informations soient communiquées, conformément à la loi, à une agence ou à un ministère provincial ou fédéral, selon le cas, qui administre, applique ou mène des recherches relatives à la loi de 2007 sur les impôts, à la loi de 1990 sur l'impôt sur le revenu, à la loi de 1985 sur l'impôt sur le revenu (Canada) ou à la loi de 2001 sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada).
- D. Je comprends que les lois qui permettent à la région de York de recueillir et de partager mes renseignements personnels comprennent la Loi de 1990 sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, la Loi de 2001 sur les municipalités, la Loi de 2011 sur les services de logement et la Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail.
- E. Je comprends que si j'ai des questions sur la collecte et le partage de mes renseignements personnels par la région de York, je peux m'adresser à la personne suivante pour obtenir des réponses :
- Gestionnaire, Programmes
de logement 1-877-464-9675 poste. 72062
Municipalité régionale de York 17150 Yonge St
Newmarket, ON L3Y 8V3
- F. J'ai reçu une copie des règles relatives au supplément au loyer et je les comprends.
- G. Je sais que les renseignements que j'ai fournis dans ce formulaire seront utilisés par la région de York pour déterminer si je suis admissible à recevoir des prestations de logement.
- H. Je confirme que toutes les informations figurant dans le présent formulaire sont exactes et que je n'ai omis aucune information importante.
- I. Je confirme que les informations sur les revenus que j'ai fournies sont exactes pour toutes les personnes de mon ménage âgées de 16 ans ou plus et que je n'ai omis aucun revenu
- J. Je confirme que les informations sur les biens que j'ai fournies sont exactes pour toutes les personnes de mon ménage âgées de 16 ans ou plus et que je n'ai omis aucun bien. Les biens de mon ménage sont inférieurs à la limite applicable à mon ménage de 75 000 \$ si j'ai commencé à recevoir une subvention le 1er octobre 2018 ou après cette date, ou de 150 000 \$ si j'ai commencé à recevoir une subvention avant le 1er octobre 2018.
- K. Je comprends et j'accepte que si la région de York détermine que les renseignements fournis dans ce formulaire sont faux, elle peut mettre fin à mes prestations et à mes services et m'obliger à rembourser la région de York.
- L. La Région contrôlera de temps à autre les dossiers des locataires afin de vérifier l'exactitude des informations figurant dans le présent formulaire

Signatures des membres du ménage âgés de 16 ans et plus :

Membre du ménage (nom, prénom)	Signature	Date (mm/jj/aaaa)

FORMULAIRE DE RÉVISION DE SUPPLÉMENT AU LOYER

ANNEXE A - DOCUMENTS DE VÉRIFICATION DES REVENUS ET DES ACTIFS

Type de revenu	Documents de vérification requis
<ul style="list-style-type: none"> • Emploi (temps plein, temps partiel, occasionnel) • Commissions, rémunération des heures supplémentaires, indemnités de vacances, primes, etc. • Assurance-emploi (AE) • Sécurité de la vieillesse (SV), Supplément de revenu garanti (SRG), Système de revenu annuel garanti (RRAG) • Régime de pensions du Canada (RPC) et tout autre revenu de pension (privé, d'entreprise, étranger, militaire) • Prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) • Indemnité d'invalidité, indemnité de maladie, plan de protection du revenu à long terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou preuve de revenu
Travail indépendant	<ul style="list-style-type: none"> • Avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada ou preuve de revenu • S'il s'agit de la première année d'activité indépendante, une déclaration sous serment signée ou des états financiers • Déclaration d'activités commerciales ou professionnelles dans le cadre de la déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques
Étudiant à temps plein	<ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, copie de la fiche d'évaluation du Programme d'aide aux étudiants de l'Ontario (PAEO) • Si le RAFEO ne s'applique pas, lettre du secrétaire général de l'école confirmant l'inscription à temps plein
Prestations d'assistance sociales <ul style="list-style-type: none"> • L'Ontario au travail (OW) • Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) 	<ul style="list-style-type: none"> • Agence du revenu du Canada - Avis de cotisation ou preuve de revenu • Dernier relevé d'aide d'OT ou du POSPH ou détails de paiement de MyBenefits • Les détails des paiements provenant de MyBenefits doivent inclure la ventilation des paiements reçus (y compris les montants relatifs aux besoins de base et au logement) et la liste de tous les membres du ménage qui font partie de l'unité de prestation
Paiements et remboursements au titre du régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)	<ul style="list-style-type: none"> • Agence du revenu du Canada - Avis de cotisation ou preuve de revenu • Si vous avez effectué des remboursements au titre du REEI, lettre de l'institution financière qui a émis le REEI indiquant les remboursements (par exemple, une banque ou une société d'investissement)
Si vous pensez que votre revenu mensuel actuel est sensiblement différent de celui de votre dernière déclaration d'impôt sur le revenu, ou si votre revenu a changé au cours des 12 derniers mois, vous devez fournir une preuve de votre revenu actuel avec votre avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada ou votre preuve de revenu.	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletins de salaire ou lettre de l'employeur indiquant le revenu brut • Déclaration de Service Canada pour la SV, le SRG, le RPC ou l'AE • Déclarations de la source de revenus pour la CSPAAT, les pensions privées, les prestations d'assurance, etc. <p>Remarque : Votre fournisseur de logement peut vous demander des informations supplémentaires</p>

FORMULAIRE DE RÉVISION DE SUPPLÉMENT AU LOYER

ANNEXE A - DOCUMENTS DE VÉRIFICATION DES REVENUS ET DES SUITE

Certains des biens énumérés ci-dessous ne sont pas pris en compte dans le calcul de la limite d'actifs, mais vous devez déclarer tous les biens, sauf si tous les membres de votre ménage appartiennent à une unité de prestations d'OT ou du POSPH.

Type d'actif	Documents de vérification requis
Comptes bancaires <ul style="list-style-type: none"> • Comptes d'épargne et comptes chèques • Comptes d'épargne libre d'impôt (en espèces) • Comptes à l'étranger 	<ul style="list-style-type: none"> • Relevé bancaire actuel indiquant le solde de tous les comptes • Inscription au livret en cours indiquant le solde de tous les comptes
Investissements <ul style="list-style-type: none"> • Actions et obligations • Dépôts à terme • Certificats de placement garanti • Fonds communs de placement • Comprend les investissements à l'étranger • Comptes d'épargne libre d'impôt (investissements) 	<ul style="list-style-type: none"> • Relevé actuel de la banque ou de l'institution financière indiquant le montant de l'investissement • Copie d'un certificat d'actions
Valeur nette immobilière (valeur de la propriété telle que déterminée par l'évaluation actuelle de la SEFM, moins le montant de toute hypothèque due et tout solde dû sur tout prêt ou toute marge de crédit garanti par la propriété) <ul style="list-style-type: none"> • Comprend les propriétés résidentielles et non résidentielles • Comprend les biens situés au Canada et dans d'autres pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la SEFM en cours • État du compte de prêt hypothécaire actuel • Déclaration relative à la marge de crédit hypothécaire (HELOC)
Registered accounts/investments <ul style="list-style-type: none"> • Registered Disability Savings Plan (RDSP) • Registered Retirement Savings Plan (RRSP) • Registered Retirement Income Fund (RRIF) • Locked-in Retirement Account (LIRA) • Locked-in Income Fund (LIF) • Registered Education Savings Plan (RESP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Current bank statement showing value of the account, ownership and beneficiary
Assurance vie	Police d'assurance qui indique la valeur de rachat
Préarrangements funéraires	Contrat avec une compagnie d'assurance ou un prestataire de services
Business assets <ul style="list-style-type: none"> • Comptes bancaires professionnels • Biens d'entreprise • Véhicule professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • La documentation dépend du type d'actif
<ul style="list-style-type: none"> • Fonds fiduciaires • Fiducies personnelles • Fiducies familiales • Fiducie de conjoint 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté • Documents d'assurance • Documents du fonds fiduciaire • Relevé bancaire du compte fiduciaire indiquant le montant et le bénéficiaire

Ce document est disponible sur demande avec des supports de communication.